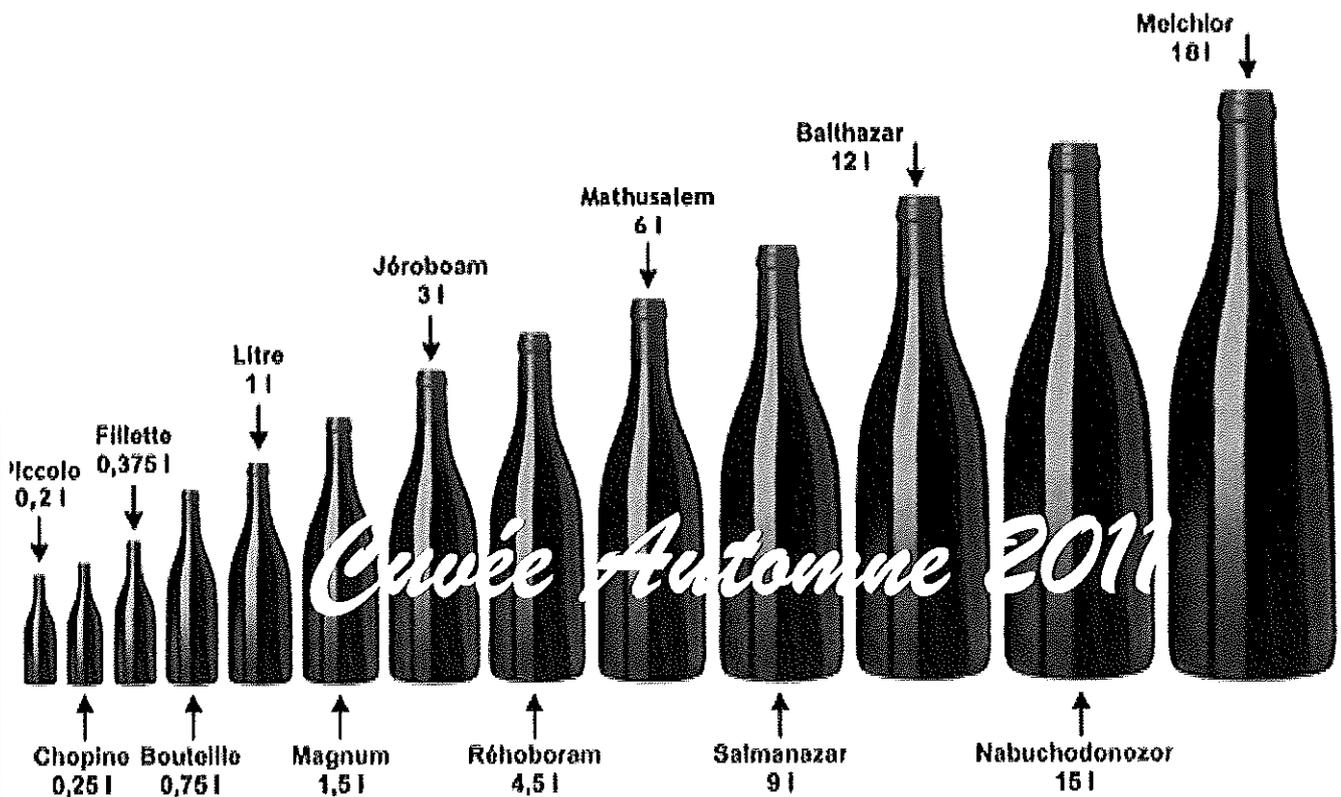


SAILLANS

BULLETIN MUNICIPAL

N°71



S O M M A I R E

	Le Mot du Maire
Page 1-7	Compte rendu des réunions du Conseil
Page 8-9	Etat civil
Page 10-12	Communiqué
Page 13	La page du personnel communal
Page 14	Octobre Rose : Historique
Page 15	La 2 ^e Marche Rose

Les pages des Associations :

Page 16	Gymnastique volontaire
Page 17	Tou'Zazimut
Page 18	La Boule Saillanaise
Page 19-20	L'Amicale des Parents d'élèves
Page 21	Professions libérales
Page 22	Concours de Noël
Page 23	Action sociale - Aide à la personne
Page 24	SMICVAL : le compostage
Page 25	Annonces
Page 26-27	Dans la presse cet été
Page 28	Appel à idées
Page 29-31	Jeux
Page 32	Hommage au vin
Page 33	Annuaire pratique

Fin d'année scolaire,
départ d'Agnès et de
Sylvie... Moment de
convivialité....



Le Mot du Maire.....

L'automne pointe son nez, malgré les températures qui restent estivales en journée.

Je vous retrouve toujours avec autant de plaisir afin de vous donner quelques nouvelles de notre village.

Tout d'abord, je vous donne deux rendez-vous : le samedi 8 octobre pour la Marche Rose (renseignements dans ce bulletin) et le dimanche 23 octobre à 11h30 à la Mairie pour un pot amical en l'honneur de la délégation de Saillans (dans la Drôme) qui sera parmi nous pour le week-end afin de concrétiser notre jumelage.

Pour cette première venue officielle, j'espère que vous serez nombreux à partager ce moment de convivialité.

Un petit mot sur les sujets d'actualité : le plan local urbanisme. L'enquête publique qui s'est déroulée dans de parfaites conditions est terminée. La Commissaire enquêtrice a rendu un avis favorable, avec peu de réserves, qui ont été étudiées par les services concernés. Le dossier est dans sa phase finale, en complément d'informations et sera présenté à l'approbation du Conseil Municipal en novembre prochain, puis transmis au représentant de l'Etat qui aura deux mois pour nous donner sa réponse.

La rentrée s'est bien passée pour les élèves Saillanais, et l'ambiance est toujours des plus agréables dans notre petite école. Bienvenue à Emilie, la nouvelle institutrice, Laurence, qui a rejoint Isabelle dans la petite classe et merci aux parents d'élèves qui continuent à œuvrer pour le bien être de cette génération future.

Je conclurai sur un adieu à un jeune Saillanais disparu tragiquement à l'âge de 38 ans, en ce mois de septembre, Jean François PYRCZAK. Sa disparition tellement injuste, me laisse sans voix et je m'associe à la peine de sa famille et leur présente mes condoléances en cette douloureuse épreuve.

Je vous retrouve très bientôt pour de nouvelles infos,

Martine TILLET-FAURIE

MAIRE DE SAILLANS

Réunion du 27 juin 2011 à 18 heures 30

L'an deux mille onze, le vingt sept juin, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saillans s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Martine TILLET-FAURIE, Maire.

Etaient présents : Mesdames Martine TILLET-FAURIE, Bénédicte VARREON, Isabelle GOBINAUD, Isabelle DUPUY, Messieurs Gabriel CHANSARD, François MARTINEAU, Jean TILLET

Etaient absents : Madame Brigitte RULLIER-LOUSSERT,
Monsieur Olivier GOUJON

Madame VARREON est nommée Secrétaire de séance

SIE du Fronsadais : Avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

Dans le cadre de la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités locales, l'un des objectifs poursuivis est la rationalisation de l'intercommunalité.

A cet égard, l'année 2011 sera déterminante. Dans le cadre de la concertation avec les collectivités concernées et la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, le Préfet nous a adressé pour avis un projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale suscitant l'inquiétude des élus du SIE du Fronsadais quant à ses modalités de mise en œuvre dans le domaine énergétique.

En effet, l'électricité, élément structurant de l'aménagement du territoire contribuant au développement économique, n'a dû et ne doit son statut de service public, qu'à l'existence de syndicats intercommunaux tel que le notre.

Aussi, apparaît-il opportun que notre Comité Syndical se prononce sur la nécessité de maintenir le SIE du Fronsadais sur la base des orientations évoquées ci-dessus.

CONSIDERANT l'intérêt de notre structure de proximité dans la définition des besoins en matière d'électrification (extension, renforcement, sécurisation et enfouissement des réseaux électriques) eu égard à notre connaissance du territoire,

CONSIDERANT la compétence technique et la réactivité dont fait preuve notre agent syndical et dont la pérennité de l'emploi est menacée,

CONSIDERANT la parfaite synergie et la complémentarité technique éprouvées depuis plusieurs décennies entre le SIE du Fronsadais et le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG),

CONSIDERANT l'affectation quasi-totale du produit de la taxe sur l'électricité à des travaux d'amélioration de la distribution publique d'électricité afin de garantir une meilleure desserte électrique des abonnés,

CONSIDERANT l'exercice d'autres missions (Eclairage public, Maîtrise de la Demande d'Energie,...) de service public concourant à une véritable politique de développement durable,

CONSIDERANT la nécessité d'engager un dialogue fructueux et constructif entre l'Etat et les élus locaux afin de bâtir une intercommunalité infra départementale efficace,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, émet un avis défavorable sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et demande le maintien du SIE du Fronsadais dans le cadre de la concertation initiée par l'Etat, eu égard aux arguments évoqués ci-dessus, afin de pérenniser un service public de l'électricité de proximité et de qualité.

SIAEPA : Avis sur le Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L1111-1 et L5212-27,

VU la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales et répondant à la triple ambition de simplifier les institutions locales, de renforcer la compétitivité des territoires et de faire progresser la solidarité territoriale,

VU la présentation du projet de SDCI par Monsieur le Préfet de la Gironde aux élus de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale les 14 et 29 avril 2011, projet tendant à simplifier l'organisation de l'intercommunalité par la suppression de syndicats demeurant en trop grand nombre,

VU la réception du courrier préfectoral en date du 11 mai 2011 sollicitant l'avis des organes délibérants des EPCI et des syndicats mixtes concernés par les propositions de modification de la situation existante,

VU le rapport et les suggestions présentés par les services de l'Etat et les élus à l'issue de la réunion Haute Gironde qui s'est tenue à Bourg le 21 mai 2011,

VU l'avis du Conseil d'Administration Elargi, en sa séance du 15 juin 2011, sur le rapport dont copie est annexée à la présente délibération,

CONSIDERANT les réflexions des 4 syndicats (Blayais, Cubzadai-Fronsadais, Bourgeois et Pays Blayais) ainsi que la ville de Blaye réunis le 20 juin 2011,

CONSIDERANT que la proposition de **fusion de 4 syndicats** en un seul, doté des trois compétences eau potable, assainissement collectif et non collectif est **impossible à réaliser dans l'immédiat** puisque les 4 structures n'ont pas les mêmes compétences et disposent de modes de gestion différents,

CONSIDERANT que les investissements en matière d'eau potable et d'assainissement, participant au respect de l'environnement et allant dans le sens du développement durable, peuvent être financés par les budgets communaux lorsque la collectivité a moins de 3.000 habitants et que dans l'hypothèse d'une fusion, les **participations communales seront interdites** (article L2224-2 du C.G.C.T.).

CONSIDERANT qu'il est impossible d'étudier, dans le délai imparti, les conséquences administratives et financières d'une telle fusion, et que de surcroît la création d'une plus grande structure n'est pas gage de **réalisation d'économies**,

CONSIDERANT, que le syndicat ne dispose d'**aucune lisibilité du « devis »** sur les conséquences de la fusion et de ses nouvelles compétences, les élus s'interrogent sur le contenu et refusent que des **délais pressants** ne les obligent à sauter durablement dans l'inconnu, sans même pouvoir éclairer un débat local avec leurs administrés,

CONSIDERANT que les services de l'eau potable et de l'assainissement sont avant tout des services locaux et de proximité et qu'ils ne peuvent pas être gérés à un niveau démesuré,

CONSIDERANT que la loi n'a pas supprimé la compétence des communes en matière d'eau potable et d'assainissement des eaux usées, les conseils municipaux **doivent choisir librement de déléguer ou non** ces compétences à une structure intercommunale (art.L2224-7-1 et L2224-8 du C.G.C.T.),

CONSIDERANT que le syndicat du Cubzadai-Fronsadais, **satisfait à la triple ambition de la loi** et même aux 5 enjeux du **Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**, bien qu'il aille beaucoup plus loin que la pensée du législateur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1- **propose** de confirmer que le regroupement actuel des 34 communes du syndicat du Cubzadai-Fronsadais, lui conférant une cohérence spatiale, a conduit à l'exercice des 3 compétences eau potable, assainissement collectif et non collectif en appliquant la solidarité territoriale, la mutualisation des prix des 3 services et l'autonomie financière totale. Il prononce un avis défavorable sur la fusion telle qu'elle est présentée,
- 2- **propose** que la protection et la gestion de la ressource en eau s'exercent au niveau départemental en relation avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. La complémentarité des eaux des nappes profondes et des eaux des nappes superficielles est incontournable à moyen terme. Il conseille de faire appel au SMEGREG dont les statuts et la composition seraient modifiés pour exercer les actions nécessaires à la mise en œuvre des ressources en eau de substitution,

- 3- propose expressément un report raisonnable des délais d'élaboration du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des futurs syndicats d'eau et d'assainissement (collectif et non collectif) qui devra commencer à courir à compter de la réception par les conseils municipaux :
- des éléments chiffrés des conséquences patrimoniales et financières des propositions
 - des simulations précises sur les modifications proposées en termes de gestion des personnels, de gouvernance et de compétences

Ces clarifications étant, seules, susceptibles de garantir une décision éclairée, permettant d'apprécier la « définition de territoires pertinents » et la « solidité financière » d'un syndicat, objectifs assignés par le législateur,

- 4- précise que les communes membres délibéreront librement (article L1111-1 du C.G.C.T.) sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE)

Suite à la mise en consultation du Diagnostic sur l'accessibilité établi par Monsieur François MARTINEAU, Mairie-Adjoint; au mois d'avril dernier ;

Suite à l'envoi de ce document pour avis aux différents services de l'Etat ;

Considérant qu'aucune remarque n'a été soulevée par ces derniers ;

Monsieur François MARTINEAU expose au Conseil que ce Diagnostic, qui doit être illustré par des photos de la voirie et des accès aux bâtiments concernés, devient le Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE).

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le PAVE de la commune de Saillans.

Personnel communal

1. Création au tableau des effectifs d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial de 1^{ère} classe à temps non complet

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°2006-1960 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux ;

Vu le décret n°87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux ;

Vu les décrets n°87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

Vu notamment l'article 34 de la loi précitée ;

Sur le rapport de Madame le Maire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- la création au tableau des effectifs de la Mairie de Saillans d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial de 1^{ère} classe à temps non complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
- de créer ledit poste à compter du 1^{er} juillet 2011;
- l'inscription des crédits correspondants au budget de la Collectivité.

Madame le Maire,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

2. Création au tableau des effectifs d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^e classe à temps complet

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux ;
Vu les décrets n°87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;
Vu notamment l'article 34 de la loi précitée ;

Sur le rapport de Madame le Maire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- la création au tableau des effectifs de la Mairie de Saillans d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^e classe à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
- de créer ledit poste à compter du 1^{er} juillet 2011;
- l'inscription des crédits correspondants au budget de la Collectivité.

Madame le Maire,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

3. Création au tableau des effectifs d'un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe à temps non complet

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux ;

Vu les décrets n°87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

Vu notamment l'article 34 de la loi précitée ;

Sur le rapport de Madame le Maire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- la création au tableau des effectifs de la Mairie de Saillans d'un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe à temps non complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
- de créer ledit poste à compter du 1^{er} juillet 2011;
- l'inscription des crédits correspondants au budget de la collectivité.

Madame le Maire,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

4. Création au tableau des effectifs d'un poste d'Adjoint Technique de 2^e classe à temps complet

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu les décrets n°87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

Vu notamment l'article 34 de la loi précitée ;

Su le rapport de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,

Décide

- la création au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'adjoint technique de 2^e classe à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
- ledit poste est créé à compter du 5 septembre 2011 ;
- l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune ;

Le Maire,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Questions diverses

- La municipalité va proposer à Monsieur DUMAS, propriétaire d'un terrain situé aux Struliez, près de l'ancien Lavoir, de lui acheter cette parcelle de 571 m². La mairie souhaite réhabiliter le Lavoir, en mettant en valeur ce terrain, pour l'instant non entretenu, avec des tables de pique-nique et des fleurs.
- Le traçage du parking de la salle des fêtes va être fait au mois de juillet.

Réunion du 25 août 2011 à 18 heures 30

L'an deux mille onze, le vingt cinq août, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saillans s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Martine TILLET-FAURIE, Maire.

Etaient présents : Mesdames Martine TILLET-FAURIE, Bénédicte VARREON, Isabelle GOBINAUD, Brigitte RULLIER-LOUSSERT, Messieurs Gabriel CHANSARD, Olivier GOUJON, François MARTINEAU, Jean TILLET

Etait absente : Madame Isabelle DUPUY

Madame VARREON est nommée Secrétaire de séance

Madame le Maire demande au Conseil Municipal s'il a des observations concernant le compte-rendu de la réunion du 27 juin dernier.

Aucune observation n'étant soulevée, ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Convention d'Aménagement de Bourg : choix du cabinet

Suite à l'appel d'offres lancé au mois de juin concernant la consultation pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la traversée et des espaces publics du bourg, 3 cabinets d'étude ont été consultés.

Après avoir analysé les différentes propositions, le Conseil Municipal décide

- de confier la maîtrise d'œuvre au cabinet Traverses
- d'autoriser Madame le Maire à signer les documents
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires

Syndicat d'Aide Ménagère : Avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

Vu la loi N° 2010-1563 du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités, dans son volet intercommunal qui poursuit le triple objectif d'achever, de rationaliser et de simplifier la carte intercommunale, au plus tard le 1^{er} juin 2013,

Vu la présentation du projet de SDCI par le Préfet, Monsieur SCHMITT, les 14 et 29 avril 2011, aux élus de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale,

Vu l'application de l'article L.5210-1-1.IV du CGCT qui préconise un délai de 3 mois à compter de la notification pour débattre du projet et formuler des propositions sinon à défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable,

Vu la délibération du Conseil Syndical en date du 6 juillet 2011,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la motion suivante votée lors du Conseil Syndical du SYNDICAT D'AIDE A DOMICILE du Fronsadais du 6 juillet 2011, à savoir :

«Le Conseil Syndical décide de déposer une motion de contre-proposition à l'égard du Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale en Gironde tel qu'il est proposé dans sa version actuelle pour les raisons suivantes :

Pour rappel dans le Schéma Départemental de la Coopération intercommunale, il est proposé pour les syndicats fonctionnant à minima, la dissolution. Pour les autres, il est proposé soit la dissolution puis la reprise des compétences par un EPCI à fiscalité propre selon les règles de droit commune, ou encore le maintien qui apparaît pleinement légitime au regard de leurs compétences et de leur périmètre.

Syndicat d'aide à domicile du Fronsadais. Chevauche les CDC du canton de Fronsac et Nord Libournais. Dissolution puis reprise de la compétence par la CDC du Nord Libournais, après création CIAS. »

Considérant que le découpage géographique ne correspond pas aux besoins réels des populations concernées et qu'il se fera au détriment des administrés. Le territoire sur lequel s'exerce l'activité du Syndicat regroupe actuellement 20 communes et compte 17 319 habitants dont 16 % de personnes de plus 65 ans.

Considérant que le Syndicat exerce son activité depuis 1987 sur les communes du canton de Fronsac et sur deux communes du canton de Guîtres en continuité territoriale associées depuis sa fondation.

Considérant que ses compétences pour répondre aux besoins de l'aide à domicile induit par le désir de rester chez soi et de bien vivre à son domicile qu'expriment nos aînés.

Considérant que le syndicat effectue 54 000 heures annuelles d'aide à domicile sur son territoire, particulièrement auprès des personnes âgées dépendantes et des personnes handicapées ainsi qu'en prévention du risque de dépendance pour les autres prises en charge.

Considérant que la Syndicat est employeur de 42 intervenantes, auxiliaires de vie sociale et d'aides à domicile représentant 35 équivalent temps plein.

Considérant que son budget s'est élevé en 2010 à plus d'un million d'euros.

Considérant que le syndicat est un service uniquement prestataire.

Considérant que, de par la loi du 23 juillet 2009, art L312-1 alinéa 6, le syndicat est un service médico-social et que par là même il constitue une entité importante.

Considérant qu'il est un Service Autorisé, intégré au Réseau Public Départemental d'Aide à domicile de la Gironde, depuis le 1^{er} janvier 2011 et dans le Groupement de Coopération Social et Médico-social à compter du 1^{er} janvier 2012.

Considérant que l'effort de rationalisation et de mutualisation attendu a donc été effectué à la demande du Conseil Général de la Gironde : il ne convient pas de le remettre en cause immédiatement.

La position première du Comité Syndical est de s'opposer à la dissolution du syndicat et de maintenir la structure syndicale existante d'autant qu'aucune disposition législative ou réglementaire n'interdit l'existence d'un syndicat actuellement.

A défaut, le conseil syndical envisagerait d'être rattaché à la Communauté de Communes du Canton de Fronsac après création de son CLAS afin de servir au mieux et au plus juste prix son territoire.

Les deux communes associées au Syndicat pourront être associées dans le cadre du CIAS de la Communauté de Communes du Fronsadais ou de son Service d'Aide à Domicile par convention. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et demande le maintien du Syndicat d'Aide à Domicile au sein de la Communauté de Communes du Canton de Fronsac eu égard aux arguments évoqués ci-dessus, afin de pérenniser un service public de proximité et de qualité.

Demande d'adhésion au SIVU du Chenil du Libournais formulées par les communes de Castillon La Bataille, Saint Etienne de Lisse, Saint Laurent des Combes, Pessac sur Dordogne et Saint Pey de Castets

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 novembre 1983 – modifié successivement les 1^{er} octobre 1991, 17 février 1993, 6 août 1993, 29 mars 1996, 7 novembre 1996, 26 mai 1997, 27 avril 1999, 5 novembre 1999, 5 avril 2000, 6 juillet 2000, 10 janvier 2001, 13 juin 2001, 14 mai 2002, 12 septembre 2002, 21 août 2003, 13 août 2004, 20 avril 2005, 7 juin 2006, 29 janvier 2007, 21 mai 2007, 1^{er} juillet 2009 et 18 juin 2010 – portant création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Chenil du Libournais, regroupant initialement 53 communes de l'arrondissement de Libourne,

Vu les délibérations en date des 09/03/2011, 17/05/2011, 26/04/2011, 14/04/2011 et 22/06/2011, par lesquelles, respectivement, les conseils municipaux des communes de Castillon La Bataille, Saint Etienne de Lisse, Saint Laurent des Combes, Pessac sur Dordogne et Saint Pey de Castets sollicitent leur adhésion au SIVU du Chenil du Libournais,

Vu la délibération du comité syndical du SIVU du chenil du Libournais en date du 4 juillet 2011 acceptant les demandes d'adhésion dont il s'agit,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la vocation du SIVU est d'accueillir le plus grand nombre possible de communes,

Accepte les demandes d'adhésion au SIVU formulées par les communes de Castillon La Bataille, Saint Etienne de Lisse, Saint Laurent des Combes, Pessac sur Dordogne et Saint Pey de Castets.

Logement communal

Le Conseil Municipal décide de ne pas relouer tant que la totalité des travaux nécessaires ne sont pas terminés.

Plan Local d'Urbanisme

Un complément d'informations s'étant avéré nécessaire concernant le schéma directeur d'assainissement, un report de délai a été demandé par la Commissaire Enquêtrice pour rendre son rapport. Pour l'heure, les dates de restitution de ce rapport ne sont pas connues par les membres du Conseil.

Projet de bibliothèque et garderie

Monsieur Olivier Goujon propose de revoir le projet. Il pense que restaurer l'existant est plus onéreux qu'un bâtiment entièrement neuf. La municipalité va demander conseil auprès du groupement d'artisans, spécialisé dans les matériaux écologiques, déjà contacté pour une première proposition.

Questions diverses

Personnel Communal :

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'après avoir reçu plusieurs candidats pour le poste d'adjoint technique, la commission de recrutement a décidé d'embaucher Monsieur Olivier FUDAL pour palier au remplacement de Monsieur Marc FOURCADE, agent titulaire, partant à la retraite le 31 octobre 2011.

Le Conseil Municipal entérine cette décision à l'unanimité.

Monsieur Olivier FUDAL sera embauché à partir du 5 septembre 2011 comme Adjoint Technique 2^{ème} classe stagiaire.

- Le contrat de Claire Béraud n'a pas pu se faire, Laurence de Mecquenem a été recrutée en CUI à compter du 6 septembre 2011.

- Il a été nécessaire d'embaucher M. Lajus pour 1 mois environ afin d'assurer les congés d'été du personnel communal.

ETAT CIVIL

MARIAGES



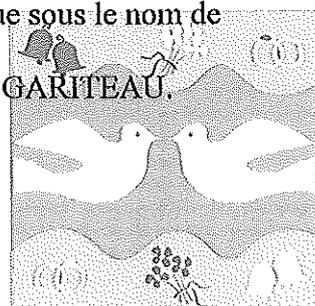
Le 30 juillet 2011 nous avons eu l'honneur de célébrer le mariage de Mademoiselle
Christine NERET et notre agent technique Monsieur Marc FOURCADE.

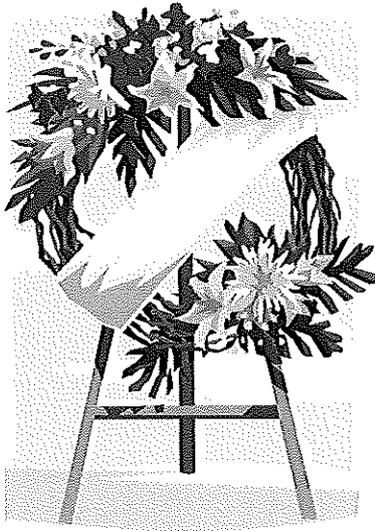
Nous présentons aux époux tous nos vœux de bonheur.



Le 27 août 2011 a été célébré le mariage de Chantal PEBAYLE (plus connue sous le nom de
Chantal PALVAIR, infirmière libérale de notre commune) et de Christophe GARITEAU.

Nous leur souhaitons une vie heureuse.





Décès

Nous venons d'apprendre le décès de Jean-François PYRCZAK, le 24 septembre 2011. Il était âgé de 38 ans.

Nous partageons l'immense chagrin de ses parents, sa sœur, son épouse et tous ceux qui l'aimaient.



COMMUNIQUÉ

➤ RECENSEMENT MILITAIRE : GARÇONS ET FILLES

Les jeunes filles et les jeunes garçons nés entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 1995 sont priés de se faire recenser à la mairie de Saillans jusqu'au 31 décembre 2011

- Pour s'inscrire se munir du livret de famille et la pièce d'identité
- Une attestation, indispensable pour passer vos examens ainsi que le permis de conduire vous sera délivrée.

➤ INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Nous vous rappelons que l'inscription sur la liste électorale n'est pas systématique. Les personnes qui ne sont pas inscrites sont priées de venir à la mairie avant le 31 décembre 2011.

Se munir d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

Inscription en ligne :

La mairie vient de se raccorder au service en ligne des inscriptions sur la liste électorale. Vous pouvez désormais vous inscrire en ligne sur la liste électorale ! Pour ce faire, il vous suffit de créer votre compte sur mon.service-public.fr et suivre les instructions. Vous y trouverez également d'autres démarches que vous pouvez dorénavant effectuer via internet, suite à la modernisation des services publics (déclaration d'ouverture de chantier, de changement de coordonnées, de changement de nom, de pertes de papiers, etc...et même faire des réclamations auprès du service compétent !)

➤ VACANCES SCOLAIRES

Toussaint	Du samedi 22 octobre 2011 au mardi 1er novembre 2011 inclus
Noël	Du samedi 17 décembre au lundi 2 janvier 2012 inclus
Hiver	Du samedi 18 février 2012 au dimanche 4 mars 2012 inclus
Printemps	Du samedi 13 avril 2012 au dimanche 29 avril 2012 inclus
Été	Le jeudi 5 juillet 2012 après la classe

➤ BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE



Pour la troisième année consécutive, la bibliothèque de Saillans a le plaisir d'être associée à la fête du livre en Fronsadais qui se déroulera à la maison du pays à St Germain de La Rivière le **dimanche 4 décembre de 10h à 18h.**

Comme l'an passé, les deux classes de l'école accueilleront des auteurs (Camille PIANTANIDA pour la classe d'Emilie DESCLAUD et Jean-Luc COUDRAY

pour celle de Florent Michel).

Illustrateurs, auteurs, libraires, éditeurs, littératures jeunesse et adulte, B.D., animations, dédicaces et dégustations, autant de rendez-vous et de découvertes pour le plus grand bonheur du corps et de l'esprit des petits et des grands.

Vous trouverez à la bibliothèque différents titres des auteurs présents sur le salon.

Venez nombreux !

N'hésitez pas à utiliser le mail de la bibliothèque : bibliosaillans@yahoo.fr pour toute demande ou information

➤ **ENQUÊTE PUBLIQUE DU PLU ET DU SCHEMA D'ASSAINISSEMENT**

Les rapports de l'enquête publique qui s'est déroulée conjointement du 6 juin au 7 juillet 2011 sont consultables au secrétariat de la mairie.

Une réunion de travail est prévue avec le cabinet d'études, les services de l'Etat et le Conseil Municipal pour discuter des dernières modifications à apporter au dossier de PLU. Le nouveau dossier sera transmis ensuite au Conseil, qui l'approuvera lors d'une prochaine séance, puis transmission finale à la Sous-préfecture.

➤ **TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ**

Dans le cadre du Plan de mise en Accessibilité, la commune s'est engagée à mettre aux normes la voirie et les bâtiments publics.

Cet été, nos agents techniques ont élaboré trois rampes d'accès à chaque entrée de l'école. Ce bâtiment public est désormais accessible aux personnes à mobilité réduite.

Pour les autres bâtiments, ainsi que la voirie, nous procéderons par phases et inclurons une partie de ces mises aux normes dans la Convention d'Aménagement de Bourg.

➤ **JUMELAGE AVEC SAILLANS (26)**

Nous vous informons qu'une délégation saillansonne, entre 5 et 7 personnes, dont le Maire et deux de ses adjoints, sera dans notre village le week-end des 22 et 23 octobre 2011, lors des journées portes ouvertes des Châteaux de Fronsac. Nous mettons tout en œuvre afin de les accueillir comme ils le méritent ! En effet ils avaient réservé un accueil des plus chaleureux à la délégation saillanaise au mois de mai dernier. Le début de ce jumelage est prometteur !

➤ **SITE INTERNET**

Le nouveau site Internet de la commune est : www.mairiedesaillans.jimdo.com

Tous les onglets ne sont pas encore complétés, mais vous pouvez d'ores et déjà retrouver l'essentiel. N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions sur les rubriques, les informations, etc, que vous aimeriez voir apparaître.

RAPPEL : Concernant les rubriques viticoles, associatives et les professions libérales :

Vous pouvez envoyer des informations et des photos (de votre propriété, de vos manifestations, de votre activité, etc...) sur le mail de la mairie : mairie-de-saillans@bbox.fr ou via la rubrique " Nous contacter" du site.

➤ **UN MOIS D'OCTOBRE DÉDIÉ AUX FEMMES**



Le mois d'octobre est depuis 16 ans maintenant consacré à la lutte contre le cancer du sein.

Une vaste campagne (mondiale) de sensibilisation et d'informations a lieu durant tout le mois. Les mairies sont de plus en plus nombreuses à s'y associer. Saillans fait désormais partie de la liste, depuis l'année dernière.

Comme l'an passé, la façade de la mairie sera décorée de 3 rubans roses, le ruban symbolisant la lutte contre cette maladie.

La 2^e "marche rose", organisée par la municipalité, aura lieu le samedi 8 octobre à 14h30, (voir page 13) en présence, on l'espère, du Comité Féminin Gironde. Tenue de rigueur : porter du rose ! Des T-Shirts seront en vente le jour de la marche (5 €).

Des rafraîchissements et le verre de l'amitié seront servis après la marche, à la salle des fêtes, ou dehors, si le temps nous est favorable. Puis, pour celles et ceux qui souhaitent prolonger la soirée, l'idée d'un repas tiré du panier vous séduirait-elle...?

➤ CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Rassemblement à la mairie le vendredi 11 novembre à 11h00. Le dépôt de gerbe se fera ensuite au monument aux morts à 11h15. Un vin d'honneur sera servi à la mairie pour clôturer la cérémonie.

➤ INSCRIPTIONS AU CONCOURS "DÉCORS DE NOËL"

Les inscriptions au concours annuel sont ouvertes. *Voir page 20*

➤ KITS HYDRO ÉCONOMES

Ces kits qui peuvent vous permettre de faire des économies d'eau sont disponibles depuis plusieurs mois en mairie. Munissez-vous de votre facture d'eau, et de la somme de 2 € pour l'achat de ce kit à installer sur vos robinets.

➤ COMPOSTEURS

Dans un souci de produire moins de déchets et de jardiner au naturel, des composteurs sont à votre disposition en mairie. Ils vous serviront à fabriquer votre propre engrais écologique avec vos déchets de cuisine et de jardin. N'hésitez pas, pour contribuer à une Terre plus saine, à venir en retirer un. Ils sont gratuits !

➤ RAPPEL À TOUS NOS ADMINISTRÉS :

INCINÉRATION DES VÉGÉTAUX :

Nous vous rappelons que l'incinération des végétaux (tonte, taille de haies, etc.) est **interdite du 15/03 au 30/04 et du 01/07 au 30/09** (Arrêté préfectoral du 11 juillet 2005). Elle est **tolérée du 01/05 au 30/06 et du 01/10 au 14/03 sur autorisation municipale**. Le mieux étant évidemment de les porter en déchetterie.

LAMPADAIRES EN PANNE :

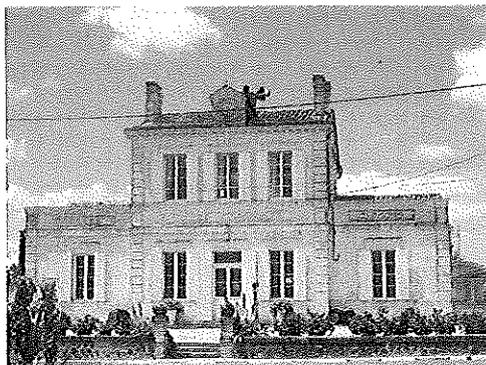
Dès que vous constatez un dysfonctionnement au niveau des lampadaires, merci de le signaler en mairie, sans oublier de **relever le numéro inscrit sur le lampadaire**.

POCHES JAUNES

Nous vous rappelons que les poches jaunes, distribuées gratuitement par le SMICVAL via la mairie, ne doivent servir qu'au tri sélectif.



LA PAGE DU PERSONNEL COMMUNAL



Ecole

Claire BERAUD n'ayant pu bénéficier d'un contrat CUI, Laurence de MECQUENEM, habitante de la commune, a été choisie parmi une dizaine de candidatures que nous avons sélectionnées. Nous lui souhaitons la bienvenue parmi nous !

Nous en profitons pour saluer l'arrivée de la nouvelle institutrice, Madame Emilie DESCLAUD, qui remplace Emilie BOINOT, partie cet été à NIORT, se rapprocher de sa famille. Bonne chance Emilie, nous ne t'oublions pas.

Services techniques

Marc FOURCADE prendra sa retraite le 1^{er} novembre 2011. Agent technique depuis 1988, Marc a passé 23 ans à embellir le patrimoine de la commune

Olivier FUDAL, choisi pour le remplacer, fait partie de l'équipe technique depuis le 5 septembre. Bienvenue dans l'équipe municipale Olivier !

L'agenda est déjà bien chargé pour la rentrée : travaux de ravalement de la façade du logement communal du Bourg, afin de régler le problème d'humidité de cette maison, ensuite travaux d'isolation et réfection de la salle de bains du logement mitoyen.

OCTOBRE ROSE...

Historique de la campagne

En 1993, Mrs Evelyn H. Lauder crée aux USA la "Breast Cancer Research Foundation" (BCRF -Fondation pour la Recherche contre le Cancer du Sein), afin de soutenir l'innovation en matière de recherche clinique et génétique. En 14 ans, l'objectif que s'était fixé la BCRF a été atteint : les fonds récoltés depuis sa création avoisinent les 100 millions de dollars.

A l'initiative de Mrs Evelyn H. Lauder, le mois d'octobre est devenu à travers le monde le rendez-vous d'une campagne de sensibilisation contre le cancer du sein. Au mois d'octobre 1994, la campagne de sensibilisation intitulée "Le cancer du sein, parlons-en !" voit le jour en France.

Cette campagne a pour objectif de mobiliser les femmes et leur entourage en les sensibilisant sur le cancer du sein par l'information et le dialogue et sur l'importance du dépistage.

Aujourd'hui en France, une femme sur huit risque de développer un cancer du sein : "anticiper", "prévenir", "sensibiliser" sont des actions qui permettent de limiter efficacement les conséquences de cette maladie. C'est cet espoir qui a réuni, pour la première fois il y a 16 ans, un groupe de cosmétique, Estée Lauder, un groupe de presse, Marie Claire et une association, animée par le professeur Claude Jasmin, NRB-Vaincre le cancer, tous trois membres fondateurs de l'association "Le Cancer du Sein, Parlons-en !". Ce partenariat français a été créé pour que le mois d'octobre de chaque année soit une plate-forme d'information, de sensibilisation, de dialogue et de lutte contre le cancer du sein. En 2003, l'association "Le Cancer du Sein, Parlons-en !" a créé les "Prix Ruban Rose" destinés à soutenir les efforts de la Recherche, clinique ou biologique, mais aussi les innovations et les progrès remarquables en matière de techniques de dépistage, de chirurgie réparatrice, de psychologie ou encore d'amélioration de qualité de vie pour les femmes atteintes d'un cancer du sein.

Extrait du site www.cancerdusein.org

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) classe le cancer du sein dans les fléaux. En effet, il est la deuxième cause de mortalité de la femme en France (les accidents cardio-vasculaires en sont la première cause) et la première cause de mortalité par cancer chez la femme.

- 1 femme sur 8 a eu, a ou aura un cancer du sein
- 42 000 nouveaux cas en 2000 se sont rajoutés aux cancers déjà existants
- 12 000 femmes en meurent chaque année

En France, 1 femme décède toutes les heures du cancer du sein

Ne l'oublions pas
Si le cancer du sein est un fléau
Il n'est pas une fatalité

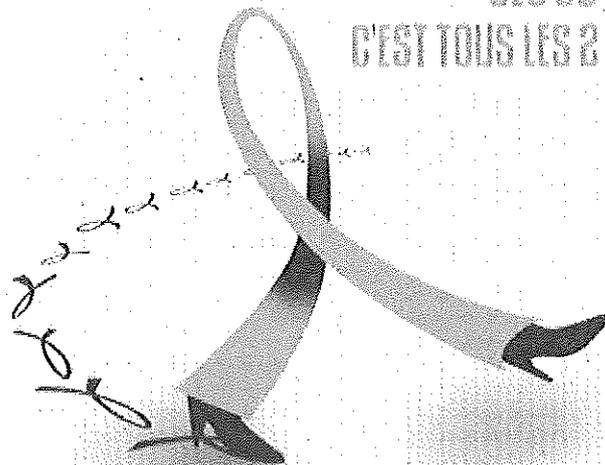
LA MARCHÉ ROSE DE SAILLANS

SAMEDI 8 OCTOBRE 14 H 30

Parking de la Salle des Fêtes

**DÉPISTAGE ORGANISÉ
DU CANCER DU SEIN.**

**DÈS 50 ANS,
C'EST TOUS LES 2 ANS.**



OCTOBRE ROSE

**ENEZ NOMBREUX PARTICIPER A LA MARCHÉ SOLIDAIRE
ORGANISEE PAR LA MAIRIE DE SAILLANS DANS LE CADRE
D'OCTOBRE ROSE**

(mois consacré à la lutte contre le cancer du sein)

**A l'issue de la marche : apéritif servi à la salle des fêtes puis repas
tiré du panier pour celles et ceux qui souhaitent prolonger la soirée**

Participation : 2 euros par adulte

(intégralement reversés à l'association Comité Féminin Gironde)

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS CONTACTEZ

La Mairie de Saillans : 05-57-84-32-10

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE SAILLANS

Voici la rentrée et avec elle le retour de la gym !

Les fidèles ont déjà repris les cours. Les altères, tapis et step n'attendent plus que vous. Alors venez nous rejoindre dans une bonne ambiance tous les mercredis de 19h à 20h à la salle des fêtes de Saillans.

2 séances gratuites

Tarifs 2011-2012 :

A payer en septembre : Licence (24€) + 5€
+ paiement saison entière : 70 € OU par trimestre : 35€ x3

Tarif couple et moins de 18 ans se renseigner.

Contact :

Isabelle Gautier : 05 57 74 37 02

Bénédicte Varréon : 05 57 84 39 72



Tou'zazimut

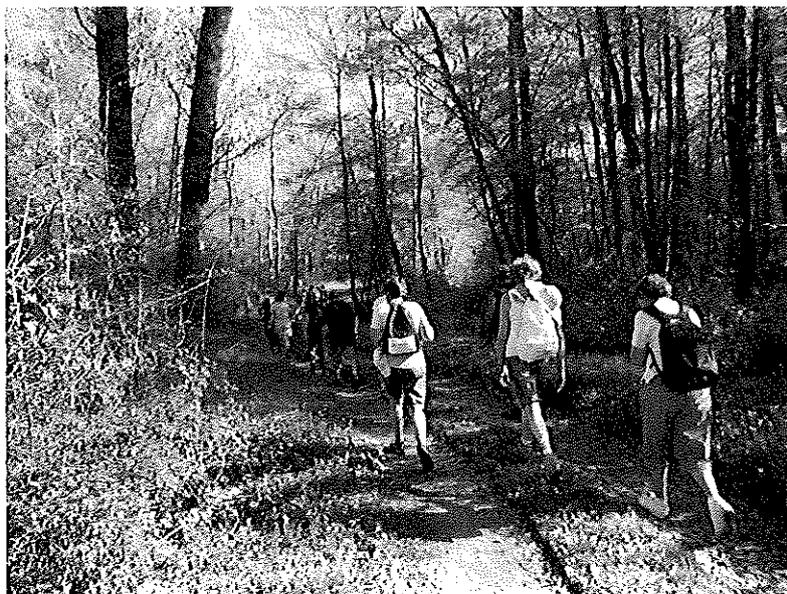


Les randonneurs ont redémarré la saison après un été que nous espérons avoir été bénéfique.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux adhérents et nous vous attendons pour une nouvelle saison remplie de nombreuses balades sportives et conviviales. Nous rappelons que les randonnées ont lieu :

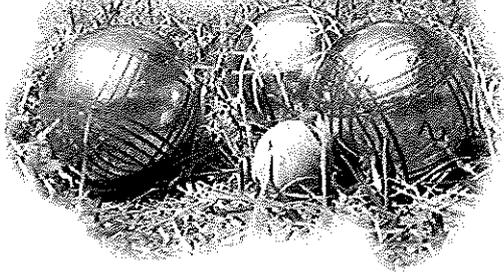
- soit le samedi après-midi (10km)
- soit le samedi toute la journée (20km)
- soit un mercredi après-midi sur deux (10km)

N'hésitez pas à vous renseigner.



Pour tous renseignements contactez Gilbert Maleix 06 26-44-35-79 ou la mairie

La Boule Saillanaise



Comme annoncé dans le bulletin municipal d'été, le concours de pétanque a eu lieu le samedi 23 Juillet au parking de l'école de Saillans.

Malgré le temps maussade, le soleil a quand même laissé apparaître ses rayons et beaucoup ont répondu à l'appel (26 équipes).



Après la remise des récompenses, il s'en est suivi d'un barbecue convivial dans la joie et la bonne humeur !

D'ores et déjà vous pouvez noter qu'un prochain concours aura lieu le **22 octobre prochain**. Cependant, l'heure n'étant pas encore arrêtée, vous recevrez prochainement dans vos boîtes aux lettres un tract pour vous en informer.

Nous sommes à votre écoute si vous avez des questions ou des suggestions à nous soumettre pour les futurs tournois.

Alors, n'hésitez pas à venir nous rejoindre !

Nous vous attendons tous très nombreux !

Le Bureau



Pour plus d'information vous pouvez contacter
le Président de l'Association au 06 76 50 92 04

Amicale des Parents d'Elèves
Ecole de Saillans

Saillans, le 28 Septembre 2011

Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseiller(e) s,

Vous trouverez ci-dessous la composition du nouveau bureau de l'amicale de l'école de Saillans ainsi que les membres actifs :

- **Présidente** : Mme Sandrine PY
- **Vice-présidente** : Mr Olivier FUDAL
- **Secrétaire** : Mme Cécile Recart
- **Secrétaire Adjointe** : Mme Bérengère COSTE
- **Trésorier** : Mr SEGUIN David
- **Trésorière Adjointe** : Mme Anne BERNIER

Les membres actifs : Mr & Mme Pelletier, Mme Gobinaud, Mr Recart, Mme Fudal, Mme Varréon, Mme Ardouin, Mme Charlier, Mme BORGNON, MME Bonnaud, Mr et Mme Poirot, Mme Seguin, Mr Pieray, Mme Vaz Nunes

Le Bureau de l'Amicale

Départ d'émilie

C'est avec beaucoup d'émotions et de larmes que nous avons fêté le départ de notre maitresse Émilie. Alors qu'elle ne s'y attendait pas nous avons organisé un apéritif en son honneur afin de lui dire au revoir. Tous les parents ainsi que le personnel communal et certains conseillers municipaux étaient présents. Ainsi nous avons tous pu lui souhaiter bon courage pour sa nouvelle vie.

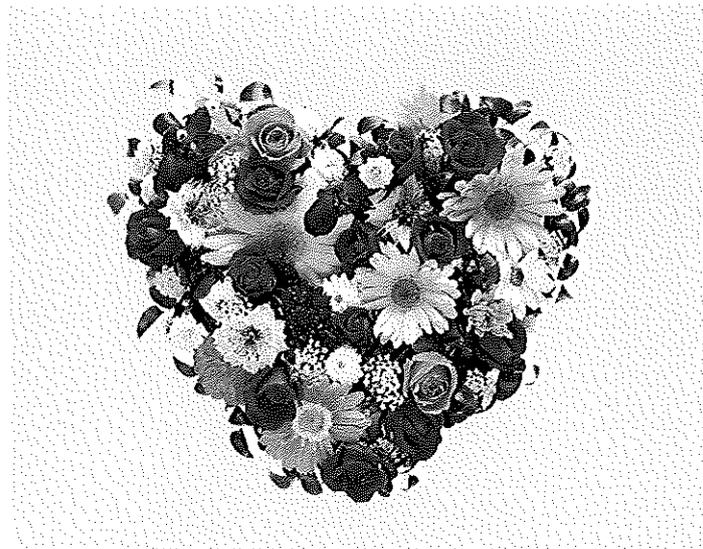
Emilie s'était énormément investie dans la vie scolaire de Saillans. Nous allons tous la regretter : sa bonne humeur, son sérieux, son attention vis-à-vis de nous tous, et tant d'autres choses.

Ce fut un moment très agréable, où nous avons pu profiter de ses derniers instants sur Saillans.

Un grand merci à toutes les personnes présentes ce jour là, qui ont permis de lui réaliser une belle surprise.

Et merci à tous les enfants qui lui ont témoigné leur affection (même si pour certains ce fut très dur de lui dire au revoir).

Et pour finir, merci Émilie pour ces merveilleuses années passées ensemble. Vous allez nous manquer.



Professions libérales...

Madame Patricia ODRY, pédicure podologue, installée à Saint André de Cubzac et résidant à Saillans, a le plaisir de vous faire savoir qu'elle fait également des visites à domicile et qu'elle se tient donc à votre disposition pour le cas où vous auriez besoin de ses services.

(Déplacements dans tout le Fronsadais).

Vous pouvez la joindre au 05 57 84 87 03



Dépann'agri-auto

Dépannage à votre domicile de matériels agricoles et véhicules..

N'hésitez pas à contacter **Olivier CAZENAVE** :

au 06 18 88 29 41



Chantal PALVAIR, infirmière libérale installée sur notre commune depuis de nombreuses années, prend sa retraite le 1^{er} octobre 2011.

C'est Madame Astrid **BERSON** qui la

remplace : 06.60.90.46.89



EURL Au fil de l'Arbre....

Elagage, Abattage délicat, Débroussaillage, Taille de haies, Evacuation des déchets

Jérémy RENEAUD, élagueur diplômé "taille et soin aux arbres" vous propose ses services afin d'intervenir dans vos arbres, toujours dans le respect de ces derniers et en toute sécurité. Il peut également tailler les haies, débroussailler dans tout type de végétaux et est équipé pour évacuer tous les déchets.

Jérémy RENEAUD :
11 Le Moulin 33141 SAILLANS
05.57.51.04.75
06.84.23.79.63
jeremyreneaud@hotmail.com



Ingénierie et formation
Performances environnementale
Audit - Etude énergétique
Diagnostic technique immobilier

WWW.LSDIAG.FR

ANTHONY LANFRY
Responsable Technique

GSM: +33(0) 6.23.52.35.70
MAIL: SUDOUEST@LSDIAG.FR

475, CHEMIN DE PINEAU
33240 SAINT ANDRÉ DE CUBZAC
GIRONDE

Guillaume FAURIE
Reynaud n°7
33141 SAILLANS

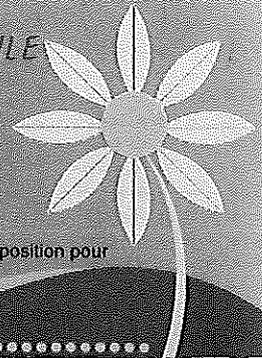
☎ 06 23 60 23 96

Installé en micro-entreprise, compétences de tractoriste et de conducteur de machines à vendanger (ou travaux avec machine) au service des viticulteurs....Devis gratuit et sans engagement...

AIDE A DOMICILE

Sandrine PY
2 le Basque
33141 SAILLANS
06.32.81.04.82
sandrineboisard@orange.fr

Contactez-moi, je suis à votre disposition pour tous renseignements.



Réflexologie plantaire
Energétique chinoise

Fanny FUDAL

les Strulliez
33141 Saillans

06.23.39.33.92
Uniquement sur rendez-vous



Brico Services

Pour vous rendre la vie plus facile !

www.brico-services.com



Stéphane Vieillard
Reynaud
33141 Saillans
TÉ : 06 37 45 40 79

CONCOURS DECORS DE NOËL

Parce que certaines traditions ne doivent pas se perdre :
Nous organisons comme chaque année, le concours de décors de Noël. En ces veilles de fêtes, quoi de plus agréable que de passer lorsqu'il fait nuit devant des maisons illuminées et décorées.



Tous les efforts de décoration seront récompensés. Il vous suffit seulement de vous inscrire auprès du secrétariat de la Mairie **muni du coupon réponse ci-dessous** ou par téléphone au : **05 57 84 32 10** ou par e-mail : **mairie-de-saillans@bbox.fr**

La remise des prix aura lieu le **samedi 21 janvier 2012** à partir de 11 heures à la salle des fêtes Rémy Barraud à l'occasion des vœux de la municipalité.



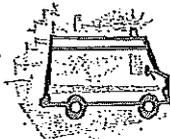
Madame, Monsieur,.....

Souhaite(nt) participer au concours des Maisons décorées pour les fêtes de fin d'année 2011.

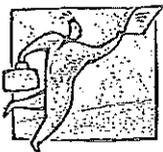
Réponse à donner à la mairie au plus tard le vendredi 6 janvier 2012.

ACTION SOCIALE AIDE A LA PERSONNE

Portage de repas à domicile (05 57 84 40 18)



Transport des personnes à mobilité réduite
(05 57 30 65 60)



Mission Locale (05 57 51 71 27)

P.L.I.E (05 57 51 56 67)



Syndicat d'Aides Ménagères (05 57 55 04 17)

ANFAGAD et ASSIDPA (05 57 55 14 57)



ADAT (05 57 74 35 62)



Pour limiter les déchets et jardiner au naturel, passez au compostage!

Transformer facilement les déchets compostables en engrais naturel.

Composter chez soi ses déchets de cuisine et de jardin, c'est facile et bénéfique pour l'environnement. Le compostage permet de limiter le volume des déchets à déposer dans la poubelle traditionnelle. Avec le composteur, ces déchets se dégradent naturellement et produisent un engrais écologique et de très bonne qualité pour vos potagers et vos jardins.

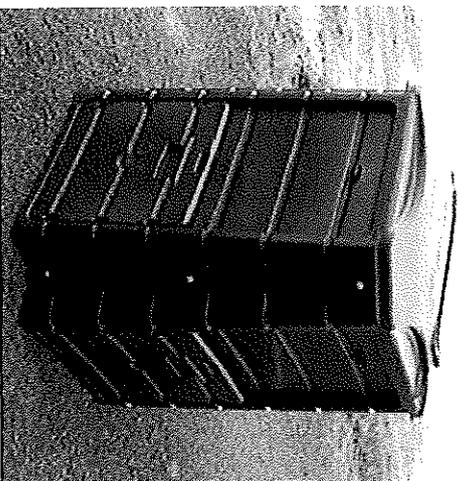


Un outil simple et performant

Votre composteur vous permet de composter facilement vos déchets. Inutile d'être expérimenté, il vous suffit d'un coin de jardin pour installer votre composteur et de respecter des règles simples de proportion et d'aération.

Des experts pour vous aider

Grâce au soutien de l'ADEME et du Conseil Général de la Gironde, le syndicat participe à la création et à l'animation d'un réseau de guide-composteurs formé d'agents du SMICVAL ainsi que de volontaires, capables de former de nouveaux utilisateurs aux techniques de compostage. Vous pouvez devenir les nouveaux membres de notre réseau de guide-composteurs en participant vous aussi aux formations gratuites au jardin botanique de Bordeaux, en lien avec le SMICVAL.



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

Envie d'une **formation gratuite au compostage domestique**? Besoin d'un équipement, ou de quelques renseignements, contactez le **service des conseillers en valorisation** du lundi au vendredi 8h30-12h30 et 14h-17h au **05 57 84 74 00** ou sur www.smicval.fr

REDUISONNS
NOS DECHETS

AGENCIEMENT ET RESTAURATION
DU SMICVAL



CONSEIL GENERAL
Gironde

ANNONCES

VENTE ET RESERVATION DE BOIS DE CHAUFFAGE

Saillanais vend bois de chauffage (chêne et charme)
Pour les sarments : à commander pendant l'hiver. 1 € 50 le sarment
Pour plus de renseignements : 06.29.71.76.94

PLOMBIER CHAUFFAGISTE

Nouvellement installé sur la commune, Monsieur Nicolas GARDEL, plombier chauffagiste de formation, recherche un employeur.

Ses compétences :

- toutes les missions inhérentes au métier de plombier chauffagiste
- pose de carrelage et faïence
- pose de placo
- petite maçonnerie
- menuiserie
- enduit, peinture, pose de papier peint

CV disponible en mairie

Coordonnées de Monsieur GARDEL : 06.34.15.96.79

CHERCHE TERRAIN A LOUER

Monsieur ALVES, commune de SAINT AIGNAN recherche un terrain d'environ 1 hectare sur la commune ou ses environs, pour y mettre 2 chevaux.

Contact : 06.66.37.66.97

Saillans

Les médaillés ont rendu les honneurs



La 242e section de la Snemm a déposé une gerbe en compagnie de Martine Tillet Faurie, maire. PHOTO F. D.

À l'occasion de la journée souvenir dédiée au maréchal Foch, la 242e section de la Société nationale d'entraide de la médaille militaire (Snemm) a déposé une gerbe au monument aux morts.

La 242e section regroupe une vingtaine de communes du Libournais et du Castillonnais. La Snemm a pour vocation de regrouper tous ceux qui ont reçu la médaille militaire, quel que soit le conflit dans lequel ils sont intervenus.

La médaille militaire est incontestablement la plus belle décoration française. Non hiérarchisée, ne comportant ni grade ni degré, elle est attribuée aux militaires non-officiers de toutes armes. Elle fut instituée en 1852 par le prince Louis Napoléon Bonaparte, futur Napoléon III, en écho à la création par Napoléon Ier, cinquante ans auparavant, de la Légion d'honneur, concédée, elle, aux seuls officiers.

Depuis 1852

Depuis lors, elle décore la poitrine d'hommes, de femmes et d'enfants, comme autant d'exploits que la nature humaine révèle dans des circonstances exceptionnelles. Elle décore drapeaux et emblèmes et honore parfois l'insolite.

La matinée avait commencé par un office religieux en l'église de Saillans, suivi par une visite au château La Vieille Croix. Après le dépôt de gerbe, la matinée s'est terminée par un vin d'honneur offert par la mairie à tous ces médaillés.

© www.sudouest.fr 2011

Dans la presse cet été

LE RESISTANT
jeudi 4 août 2011

MÉDAILLÉS MILITAIRES

Sortie amicale à Saillans



Chaque année, la 242e section de Libourne se déplace dans une commune proche de son siège social, afin de passer un agréable moment de convivialité. Ce rassemblement eut lieu dans la sympathique commune de Saillans.

Une gerbe fut déposée au monument aux Morts par le président, J. Pujol, accompagné par Louis Lauseig, président de l'Union départementale et le maire. À noter la

présence de nombreux présidents d'associations d'Anciens combattants, de la Légion d'Honneur, de l'Ordre National du Mérite, du Souvenir Français accompagnés de leurs drapeaux, ainsi que les sections amies Médaillées militaires de Coutras (Blaye et Castillon rattachée désormais à Libourne). Louis Lauseig au nom du président national remit au président, J. Pujol, le diplôme de la Médaille de Vermeil.

La webradio qui voyage

MUSIQUE Cédric Maleix, un ancien animateur de Gold FM, a lancé sa radio musicale sur Internet il y a deux ans. Aujourd'hui, One Summer connaît son petit succès sur la Toile

JÉRÉMIE MAIRE

libourne@sudouest.fr

Cédric Maleix a le physique radio. Ce n'est pas une injure, loin de là. Car, sous ses faux airs de John Cusack, l'ancien Libournais et actuel Bordelais de 34 ans à la voix chaleureuse, est l'heureux programmeur de One Summer, une webradio qui a su fidéliser un public international.

La radio est « une passion et un passe-temps » pour cet employé de bibliothèque universitaire. Après avoir fourbi ses armes sur Gold FM à partir de 1993, il quitte le navire onze ans plus tard. « La professionnalisation de la station ne m'intéressait pas », avoue-t-il.

Après avoir programmé sa propre émission ou animé les infos locales, il décide finalement de se lancer sur l'Internet en lançant, le 14 juillet 2009, sa propre vraie webradio, One Summer Radio (1).

Un ordinateur et c'est tout

« Le concept de webradio fonctionne depuis des années aux États-Unis et a trouvé de nombreux adeptes en Europe », explique-t-il. Le principe est simple. La radio sur Internet s'affranchit des stations, et surtout des ondes. La webradio est donc indépendante.

One Summer ne diffuse que sur Internet. « J'avais envie de monter ce projet comme un loisir. Je voulais faire découvrir la musique que j'aime. C'est d'ailleurs ainsi que je vois à musique : comme un partage », admet-il.

Une fois le projet en tête, Cédric Maleix n'a pas eu de mal à le mettre en action. « C'est très facile, en fait. Il existe plusieurs logiciels qui se téléchargent et qui permettent de diffuser. Celui que j'utilise est gratuit et me laisse une totale indépendance. En outre, c'est le logiciel qui se charge de payer les droits d'auteur. Je passe donc ce que je veux. La seule con-



Un casque, un enregistreur numérique, un logiciel et 2 000 titres. Cédric Maleix émet vers le monde entier. PHOTO J.M.

trainte, deux écrans de pub maximum par heure, et un quota d'écoute hebdomadaire.»

Ce quota, One Summer Radio le remplit largement. Il atteint aujourd'hui 500 heures d'écoute par jour. Un très beau score qui lui vaut, par exemple, l'opportunité d'être mis à l'honneur sur la page Internet du logiciel. Une sorte de cercle vertueux qui lui apporte encore plus d'auditeurs. « Je suis aussi présent sur iTunes, la plate-forme musicale d'Apple. Les Américains écoutent beaucoup la radio sur ce logiciel. Et beaucoup d'entre eux écoutent la mienne ! » Dans la carte géographique de ses statistiques, les auditeurs américains sont les premiers, deux places devant les Français !

« Éclectique et différente »

L'avantage d'être le programmeur de sa chaîne, c'est de pouvoir passer

sa musique. « Je suis très influencé par des radios comme Nova ou FIP. Mais j'évite de les écouter pour ne pas les copier. Je passe tout ce que j'aime : depuis la soul des années 60 à l'électro d'aujourd'hui, du trip-hop, de la world... Je ne me cantonne pas à un style et j'essaie aussi de ne pas être trop pointu, pour ne pas tomber dans une niche. » La couleur qui se dégage est celle d'une ambiance d'été tranquille, qui se retrouve dans le nom de la radio.

Dans sa sélection de 2 000 titres, des classiques (« J'ai remonté quelques Amy Winehouse pour coller à l'actualité, mais surtout parce que j'aime », confesse-t-il) et pas mal de nouveautés. « Je suis un boulimique de musique ; il me faut tout le temps de la nouveauté. À force de contacter des labels et des artistes, je reçois beaucoup de nouveaux disques et titres, parfois en exclusivité. Ce qui me

permet de renouveler mes playlists. » Une vingtaine de titres que Cédric choisit de mettre en avant chaque semaine.

Du mondial au local

La nouvelle saison profile quelques nouveautés. « J'ai envie de me rapprocher du local », confesse Cédric. Maintenant qu'il a investi dans un petit enregistreur numérique, le web programmeur prévoit de réaliser des interviews d'artistes qu'il aime et qui passent dans le coin. « Ça pourrait apporter un peu de vie à la station », précise-t-il. Avant aussi de s'inspirer des « siestessoul » dans les parcs, mises en place cet été par l'association Allez les filles, à Bordeaux.

Un projet prévu pour l'été prochain, à Libourne. Histoire de faire de One Summer la vraie radio de l'été.

(1) www.onesummerradio.com

Les mots fléchés de Lucien Lacau

Les mots se lisent toujours de gauche à droite ou de haut en bas, dans le sens indiqué par les flèches

Résultat négatif Bavarder	Ersatz Domaine du diable	Il serre Grandes périodes	Signe de vie Auxiliaire	Attraction des corps	Chiens	Mesquine Arme du faible	Il fume au salon			
→	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓			
D'un bon rapport Fournit un siège				Territoire étranger Prétentieux		Poussée en Angleterre Sodium				
→				→		↓				
Se font engraisser Vieux do			Livrée par l'Etat				Têtes de lits			
→			→				↓			
Augmente le prix Marie au piano	Négoiés par les représentants				Le temps d'un éclair	Scandium Espagnol				
→	↓				→		↓			
Bon à savoir Roue à gorge							Héros de Virgile Haliucnogène		Insensible	
→							→		↓	
					Intercalé		Religieux	Diastase Pigeons sauvages		
→							→	↓		
Ville du Calvados Soldat Vacancier			Marqué au fer Adroit	Certifié Compte	Préparer à l'huile	Atomes Quand le charme est rompu				
→			↓	↓	→	↓				
Pièce de jeu Cours court					En provenance Fin de mode		Homme de classe			
→					↓		↓			
	Vie Bien bâti						Avant après Arrose Périgueux			
→	↓						↓			
Grosse moulure Eloquentes			Détresse Luth							
→			↓							
Se fait à l'envers Détailées		A l'origine d'une lignée de rois			Blancs à l'extérieur Gare de l'Est		Ciment pour boucher			
→		→			↓		→			
							Sa toile ne s'expose pas			
→					→					

HORIZONTALEMENT

1. Cercle réservé aux couples légitimes. - 8. Une bonne terre. - 13. Se vide après le passage des chasseurs. - 17. Faire couler les vaisseaux. - 18. On la combat par le fer ou par le sang. - 19. Unité de capacité électrique. - 20. Courageusement. - 22. Généralement ouvert le dimanche. - 24. Une étendue pour Vendredi. - 25. Réduit en menus morceaux. - 26. N'est pas d'un entretien aisé. - 28. Présents à la fête. - 30. Arrivés parmi nous. - 32. Point sur la carte. - 34. Mise en tube. - 35. Hors de portée. - 36. Ont franchi nettement la ligne. - 39. Humaines dans l'entreprise. - 42. Prénom masculin. - 44. Femme de lettre. - 46. Grandes gondoles de l'Adriatique. - 48. Roulé à contresens. - 49. Futur proche. - 51. Squatteur difficile à déloger. - 53. Cap espagnol. - 54. Mener en bateau. - 56. Pour couper les tartines. - 57. Faire passer le courant. - 59. Caractère des gens du Nord. - 61. Aspire au repos. - 62. Ils ont tendance à refroidir. - 64. Se retire à l'Est. - 66. Façon de rire. - 67. Le ton du commandement. - 68. Entendu après l'alerte. - 69. On n'est jamais brutal avec eux. - 71. Se font encore à la main. - 73. Elle dort souvent avec un bouquin. - 75. Donner son cœur de son vivant. - 76. Il nous tire des sommes. - 77. Ne sont pas du meilleur goût. - 79. Qualité du franc. - 81. Dont chaque caractère a été étudié. - 83. Digne d'un homme fort. - 84. Prends le dessus. - 85. Le gain du technicien de surface.

VERTICALEMENT

1. Renvoyé par complaisance. - 2. Mouille la surface du globe. - 3. Chaîne privée. - 4. En pleine chaleur. - 5. On lui faisait porter le chapeau. - 6. Spécialités venues d'ailleurs. - 7. Moyen de communication utilisé aux Antilles. - 8. Ses jours sont comptés. - 9. On les prend en grippe. - 10. Se prête aux confidences. - 11. Pigeons sauvages. - 12. Pour s'élever, il faut savoir y renoncer. - 13. Premier cours de géographie. - 14. Court dans la cour. - 15. Fait partie des mécontents. - 16. Introduit une explication. - 18. L'été le laisse froid. - 19. Ornement de couronne. - 21. Combinaison très simple. - 23. Terre à pâturage. - 27. Bout de conduite. - 29. Bien accueilli au palais. - 31. Quand il s'éveille, on a envie de se coucher. - 33. Département alpin. - 37. Fruits de la passion. - 38. Pour une femme qui a mené une vie exemplaire. - 40. Cesser de flotter. - 41. Ont des trous dans la tête. - 43. Emporta le roi d'Espagne. - 45. Formule standard. - 47. On les attrape à la course. - 50. N'a plus à faire des preuves. - 52. Brésiliens dans les cages. - 55. Travailler pour une bouchée de pain. - 57. Ne mène pas une vie de patachon. - 58. Comme une pièce de collection. - 60. Fléau d'agriculteur. - 62. Passée sous silence. - 63. Les dames s'y étalent en combinaison. - 65. Enroulés. - 67. N'est plus porté en Iran. - 68. Présente de solides attaches. - 70. Assure le spectacle sur scène. - 72. Politique de Lénine. - 74. Dressé triomphalement. - 75. Ne nous fait pas grand bien. - 76. Quand la mer est démontée. - 78. Personnel de ménage. - 79. Accessoire de cousette. - 80. Coule de source. - 82. Héros disgracieux.

1	2	3	4	5	6	7		8	9	10	11	12		13	14	15	16
17								18						19			
20							21			22			23			24	
25					26			27			28			29			
30				31		32				33			34				35
		36	37		38			39				40				41	
42	43						44	45				46					47
48			49			50				51	52			53			
54		55				56				57			58		59		60
	61				62				63			64		65		66	
67				68				69			70			71		72	
		73	74					75					76				
77	78							79					80			81	
83																	85



Grilles 9x9 offertes par www.sudoku-gratuit.fr

page 3 niveau moyen

		5	2	8	4		6	
3		2		6			5	
		9			6			
7			8		3	5	2	
	2		5			6	1	9
	3	6		7				
	8		4	3				6
1						8	3	

	5	4				3		
	7		3	1				
	6	3		8		2		
	3			2	1		8	
			9			6		
6	4			5				9
						1		2
	1	7		4				6
		6		3	2	9	7	

						5		2
	3	5						
	8	9			5	7		
		3	6			9		
				5			4	
		1	9	2	7	3	6	8
			4	8				7
	9	7					3	
5			7		1			

1	6			9	4	7	2	
2	3	5						8
					8			
4		9		2		3		6
							4	
8		6		1				5
6			9				8	7
		7						9
			3	7			5	

	7				9	8		
	9						5	7
	5				2	6		
	2	6	1	9	7		3	
				2	4			5
				5		7	6	
3	6						7	4
2	8			4			9	1
		7			1			

	2			5				
	7		3	9	1	5		
						7	4	
9	3					6		
4			7					3
	1	6			3		2	7
2				1			7	
7	5							
8		9			2		3	6



L'âme du vin

Un soir, l'âme du vin chantait dans les bouteilles :
"Homme, vers toi je pousse, ô cher déshérité,
Sous ma prison de verre et mes cires vermeilles,
Un chant plein de lumière et de fraternité !

Je sais combien il faut, sur la colline en flamme,
De peine, de sueur et de soleil cuisant
Pour engendrer ma vie et pour me donner l'âme ;
Mais je ne serai point ingrat ni malfaisant,

Car j'éprouve une joie immense quand je tombe
Dans le gosier d'un homme usé par ses travaux,
Et sa chaude poitrine est une douce tombe
Où je me plais bien mieux que dans mes froids caveaux.

Entends-tu retentir les refrains des dimanches
Et l'espoir qui gazouille en mon sein palpitant ?
Les coudes sur la table et retroussant tes manches,
Tu me glorifieras et tu seras content ;

J'allumerai les yeux de ta femme ravie ;
A ton fils je rendrai sa force et ses couleurs
Et serai pour ce frêle athlète de la vie
L'huile qui raffermirait les muscles des lutteurs.

En toi je tomberai, végétale ambroisie,
Grain précieux jeté par l'éternel Semeur,
Pour que de notre amour naisse la poésie
Qui jaillira vers Dieu comme une rare fleur !"

Charles Baudelaire

Et la citation du jour :

Pour que le vin fasse du bien aux femmes, il faut que ce soient les hommes qui le boivent. Félix Benoit



MAIRIE DE SAILLANS

1 Champ de Villard

33141 SAILLANS

Tel : 05.57.84.32.10

Fax : 09.81.70.57.87

E mail : mairie-de-saillans@bbox.fr

Site Internet : www.mairiedesaillans.jimdo.com

HORAIRES D'OUVERTURE :

Lundi mardi jeudi vendredi de 13h30 à 18h00

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

05.57.84.32.10

Ouverte les mardi et vendredi de 14h00 à 18h00

E mail : bibliosaillans@yahoo.fr

GARDERIE / RESTAURANT SCOLAIRE

09.81.88.32.10

PRESIDENT(ES) DES ASSOCIATIONS SAILLANAISES :

Le Fusil Saillanais

M. Bernard SEGUY 05.57.84.32.04

La Gym volontaire

Mme Isabelle GAUTIER 05.57.74.37.02

Le Comité des Fêtes

Mme Bénédicte VARREON 05.57.84.39.72

L'Amicale des Parents d'Elèves

Mme Sandrine PY 06.32.81.04.82

Les Amis de l'église

M. Henri TROCARD 05.57.84.37.35

L'Amicale des Anciens Combattants

M. Jean TILLET 05.24.24.51.97

Moments de Bien-être (Réflexologie)

Mme Fanny FUDAL 06.23.39.33.92

AOC SAILLANS

M. Jean-Luc BONNAUD 05.57.25.92.98

TOU'ZAZIMUTS (Randonnée)

M. Gilbert MALEIX 06.26.44.35.79

La Boule Saillanaise

M. Franck CHAMDAVOINE 06.76.50.92.04

ASSISTANTES MATERNELLES A SAILLANS :

Christine BONNAUD 05.57.25.92.98 / Cécile RECARTE 05.57.74.37.70 / Marie-Rose TREZEGUET 05.57.84.37.88

Baby-sitter : Aurélie SOURD 06.81.51.20.85

RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES (RAM) DU CANTON

Mme Denise PERRIN-MAGLIONE 05.57.68.91.70

AUTRES NUMEROS UTILES

Déchetterie de VERAC : 05.57.84.35.67

Ecole : 05.57.84.30.31

FRANCE TELECOM (en cas de poteaux dangereux, câbles décrochés, chambres détériorées) : 0800 083 083

GDF SUEZ : Urgence Sécurité Gaz : 0 800 47 33 33 /

Raccordement : 0 810 224 000

Gendarmerie de VILLEGOUGE : 05.57.84.86.50

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage :

05.57.74.39.50

Restaurant Les Catalpas : 05.57.74.29.21 /

06.31.04.86.35

Service Départemental d'Incendie et de Secours

(SDIS) : Urgence : 18 Standard : 05.57.55.89.41

SIAEPA (assainissement) : 05.57.43.63.40

SIVU (Chenil) : 05.57.69.69.88

SMICVAL (ordures ménagères et déchetterie) :

05.57.55.39.79

SOGEDO (réseau d'eau) : 05.57.94.01.70

TAXI GALGON : 06.79.69.13.95

TransGironde Réseau des cars : 09.74.50.00.33